



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 16 MAI 2022

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège
Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 35
Excusés : 20
Absents : 25
Nombre de membres en exercice : 80

REUNION DU 16 MAI 2022

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-DEUX, le LUNDI SEIZE MAI à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le DIX MAI DEUX MILLE VINGT-ET-DEUX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 35

M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CANNAROZZO Frank, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COLLET Marie-Claude, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme HERSEMEULE Carmen, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LASTAPIS Michel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEKKI Chérifa, Mme MEYER Karine, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, M. PRUNIER Gérald, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël, Mme YERRO Georges-Marie.

EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 20

Mme BENAMMOUR Mériem,	à	M. BAILLON Jean-François,
M. BOUMEDJANE Karim,	à	Mme MEYER Karine,
Mme BOUTHORS Jacqueline,	à	Mme YERRO Georges-Marie
M. CAHENZLI Denis,	à	Mme MAROUN Séverine,
M. CHAVAROC Grégory,	à	M. ATTIORI Olivier,
M. CHERIGUENE Abdelouaheb,	à	Mme MEKKI Chérifa,
Mme MENDES Odette,	à	Mme MABIRE-LOISON Myriam,
Mme DA COSTA Marie-Lyne,	à	M. BORSALI Jean-Baptiste,
M. DESRUMAUX Denis,	à	M. BORSALI Jean-Baptiste,
Mme DUBOE Nicole,	à	Mme DE CARVALHO Virginie,
M. GESELL Quentin,	à	Mme COLLET Marie-Claude,
Mme LAGARDE Aude,	à	M. MILLARD Jean-Luc,
M. LAGARDE Jean-Christophe,	à	M. MANGIN Anthony,
Mme LAGNEAU Muriel,	à	M. DACHIVILLE Romain,
M. MIGNOT Didier,	à	M. BELOUCHAT Rachid,
Mme PINHEIRO Amélie,	à	M. MORIN Sébastien,
M. RAMADIER Alain,	à	M. CANNAROZZO Frank,
M. RANQUET Jean-Philippe,	à	Mme LEFEVRE Bénédicte,
Mme VERTE Monique,	à	Mme VALLETON Martine,
M. ZANGRILLI François	à	M. LASTAPIS Michel,

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 25

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, Mme BELMOUDEN Fatima, Mme BOUR Patricia, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme FAOUZI Hanane, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GUYON Olivier, Mme JAOUANI Amel, M. EL KOURADI Fouad, M. HAN Bo, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LAPORTE Pierre, Mme MABCHOUR Najet, M. MARAN Max, M. MEIGNEN Thierry, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SAULIERE Gilles, Mme YOUSSEF Mélissa.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Frank CANNAROZZO

Le quorum étant atteint, Monsieur BESCHIZZA procède à l'ouverture de la séance.

A la question 2 – Transports (37 – 21 - 22)

Mme ROLAND IRRIBERRY et M. GUYON avec le pouvoir de Mme JAOUANI rejoignent l'assemblée.

A la question 4 – Environnement (38 – 22 - 20)

Mme BELMOUDEN avec le pouvoir de Mme DELMONT-KOROPOULIS, rejoignent l'assemblée.

A la question 5 – Eau & assainissement (39 – 24 - 17)

Mme FAOUZI avec le pouvoir de M. SAULIERE rejoint l'assemblée.

Mme YOUSSEF donne pouvoir à M. SIBY.

A la question 6.1 – Rénovation urbaine (40 – 23 - 17)

Mme JAOUANI rejoint l'assemblée.

A la question 6.2 – Rénovation urbaine (41 – 23 - 16)

M. ASENSI rejoint l'assemblée.

A la question 8.2 – Aménagement (42 – 22 - 16)

M. GESELL rejoint l'assemblée.

A la question 12.2 – Finances (41 – 22 - 17)

M. BESCHIZZA ne participant pas au vote du compte administratif quitte l'assemblée et confie la présidence à Mme VALLETON.

A la question 12.3 – Finances (42 – 22 - 16)

M. BESCHIZZA reprend la présidence au point portant sur l'affectation des résultats, jusqu'à la fin du conseil.

ORDRE DU JOUR

1 - INFORMATION	6
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2022	6
2 - TRANSPORTS	6
ADHESION DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL A LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC AFIN DE RECOURIR A DES ACHAT DE PRESTATION DE SERVICE OU DE FOURNITURE RELATIFS AU TRANSPORT ET A LA MOBILITE.....	6
3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6
L'APPEL A PROJETS ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE) 2022 - DESIGNATION DES LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS ESS	6
4 - ENVIRONNEMENT	7
CONVENTION DE PARTENARIAT RECIF +	7
5 - EAU & ASSAINISSEMENT	7
5.1- MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION HARMONISEE POUR LA REALISATION DES NOUVEAUX BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT	7
5.2 - CONVENTION DE MANDAT POUR LE REVERSEMENT AUX RIVERAINS DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU SUITE A LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS PRIVATIVES.....	7
6 - RENOVATION URBAINE	7
6.1 - DRANCY - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE LOGEMENTS SOCIAUX ET LOCAL COMMERCIAL, SIS 40 AVENUE HENRI BARBUSSE ET 112 A 118 RUE CHARLES GIDE A DRANCY - DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE PARCELLAIRE.....	7
6.2 - SEVRAN - EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE PARIS TERRES D'ENVOL, LA VILLE DE SEVRAN ET GRAND PARIS AMENAGEMENT POUR LA CONCEPTION DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE GARE SEVRAN-BEAUDOTTES ET LA MISE EN ŒUVRE DU PREMIER SECTEUR OPERATIONNEL « MANDELA - GARE »	7
7 - HABITAT	8
7.1 - CONVENTION PARTENARIALE MODIFIEE ENTRE PARIS TERRES D'ENVOL ET CDC HABITAT / GRAND PARIS HABITAT	8
7.2 - FONDS TERRITORIAL D'AIDE AUX TRAVAUX POUR LES COPROPRIETES DEGRADEES - ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX POUR LA COPROPRIETE « PARC DE LA NOUE » A VILLEPINTE	8
8 - AMENAGEMENT	8
8.1 - EPT - PRISE DE PARTICIPATION DE L'EPT AU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEQUANO AMENAGEMENT	8
8.2 - EPT - ACCORD DE PRINCIPE POUR PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SPL SEQUANO GRAND PARIS	8
8.3 - LE BLANC-MESNIL - AVENANT N°3 A LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE, LA VILLE DU BLANC-MESNIL ET PARIS TERRES D'ENVOL RELATIVE A L'APPEL A PROJET 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - EXTENSION DU PARC COMMUNAL, FUSION DES ACTIONS 4 ET 5 ET DEMANDE DE PROROGATION	9
8.4 - DRANCY - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DES QUATRE ROUTES	9
8.5 - DUGNY - INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE PORTANT SURSIS A STATUER SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME DANS LE SECTEUR LA COMETE	9
8.6 - DUGNY - INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE PORTANT SURSIS A STATUER SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME DANS LE SECTEUR CENTRE-VILLE.....	9
8.7 - AULNAY-SOUS-BOIS - ZAC DES AULNES - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN MODIFIE	10
8.8 - SEVRAN - INSTAURATION D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) TRIPARTITE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL, LA COMMUNE DE SEVRAN ET LA SOCIETE ATLAND DEVELOPPEMENT	10
9 - GRANDS PROJETS	10
LE COLISEE - AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER AVEC GRAND PARIS AMENAGEMENT DEUX CONVENTIONS RELATIVES A LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES DU COLISEE (VOIE SUD, RACCORDEMENT PARKING, PARVIS) ET A LEUR FINANCEMENT.....	10
10 - DECHETS MENAGERS	10
10.1 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU TRI DES DECHETS AVEC ECOGESTIK	10
10.2 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES DECHETS	10
11 - RESSOURCES HUMAINES	11
CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL	11

12 – FINANCES	11
12.1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L’EXERCICE 2021 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	11
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L’EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL.....	11
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L’EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE L’ASSAINISSEMENT.....	11
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L’EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE L’EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL	11
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L’EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID	12
12.2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L’EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL.....	12
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L’EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	12
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L’EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE L’EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL.....	12
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L’EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID.....	12
12.3 – AFFECTATION DU RESULTAT POUR 2021 – BUDGET PRINCIPAL	12
AFFECTATION DU RESULTAT POUR 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	13
AFFECTATION DU RESULTAT POUR 2021 – BUDGET ANNEXE DE L’EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL	13
AFFECTATION DU RESULTAT POUR 2021 – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID	13
12.4 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L’EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L’ASSAINISSEMENT, DE L’EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL, ET DES RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID	13
BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET PRINCIPAL	13
BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	13
BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET ANNEXE DE L’EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL.....	13
BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID.....	13
13 – I NFORMATION.....	14
DECISIONS DU PRESIDENT.....	14

1 - INFORMATION

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2022

Le conseil de territoire à l'unanimité (53 voix pour, 2 NPPV : M. BELOUCHAT et M. MIGNOT) :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 28 mars 2022.

2 – TRANSPORTS

ADHESION DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL A LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC AFIN DE RECOURIR A DES ACHAT DE PRESTATION DE SERVICE OU DE FOURNITURE RELATIFS AU TRANSPORT ET A LA MOBILITE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion à titre gratuit de l'EPT à la centrale d'achat du transports public (CATP),
- **Approuve** la signature d'un marché subséquent à l'accord cadre n°2020-19-45 passé par la CATP et notifié à la société GEOVELO,
- **Autorise** le Président à verser une commission de 2.500 € HT soit 3.000 € TTC à la CATP,
- **Autorise** le Président à passer commande avec la société GEOVELO pour l'acquisition d'un outil de suivi et de promotion de l'activité cyclable sur le territoire, pour un montant de 29.000 € HT soit 34.800 € TTC annuel,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022 et suivant.

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'APPEL A PROJETS ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE) 2022 - DESIGNATION DES LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS ESS

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Entérine** la décision du jury de sélection et décide d'octroyer :

STRUCTURES PORTEUSES	VILLE (lieu de domiciliation du territoire d'intervention)	OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION	Subvention proposée
La SCIC ENVIE AUTONOMIE - entreprise d'insertion spécialisée dans la récupération, la restauration et la revente à bas coût de matériel médical pour personnes handicapées ou dépendantes	Tremblay-en-France	Aide au démarrage de l'activité (agrément IAE obtenu en 2021 démarrage de l'activité au premier semestre 2022- travaux d'aménagement en cours)	10 000 €
Myriades Services - entreprise d'insertion spécialisée dans le packaging de luxe et le up cycling	Tremblay-en-France	Aide au démarrage de l'activité (agrément IAE obtenu en 2020 démarrage de l'activité en 2021- initiative du groupe Cités Caritas)	10 000 €
Tantine's Food - ACI restauration foodtruck	Sevrans	Achat de matériel de cuisine	7 000 €
ECIF	Saint-Denis pour Aulnay-sous-Bois et Sevrans	Atelier d'auto-réparation en pied d'immeuble - 12 animations (Aulnay/Sevrans)	5 000 €
SCIC CYCLE TERRE -fabrique de matériaux en terre crue	Sevrans	Soutien au développement de la fabrication de panneaux extrudés en terre crue(diversification de la production) - obtention de l'ATEX	8 000 €
GEODEAL	Bondy pour Sevrans	Atelier de sensibilisation à la réparation de matériel informatique/nomade - demande d'agrément EI en cours	4 000 €
La Ressourcerie	Aulnay-sous-Bois	Démarrage d'une activité de cyclo logistique (collectes, livraison, sensibilisation)	7 000 €
C'est une Dinguerie	Aulnay-sous-Bois	Cinéma à ciel ouvert - mise en œuvre de parcours professionnalisant aux métiers du cinéma incluant la création d'une œuvre	5 000 €
Planète Culture	Aulnay-sous-Bois	Ouverture d'un restaurant d'insertion à la Maison de l'Environnement (Foodtruck) - utilisation de la cuisine labo de la Ferme du Sausset	6 000 €
Des étoiles et des femmes - la Table de Cana	Gennevilliers pour Dugny	Formation culinaire d'excellence en alternance (Greta et accueil en alternance par des chefs étoilés) - Préparation CAP de cuisine	8 000 €
Shamspectacles	Le Bourget pour Dugny	Micro-musée numérique - micro-folie nomade	5 000 €

- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer tout acte relatif à la mise en œuvre des projets financés dans le cadre de cet appel à projets.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

4 – ENVIRONNEMENT

CONVENTION DE PARTENARIAT RECIF +

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention tripartite de partenariat RECIF +.
- **Autorise** le Président à signer la convention tripartite de partenariat RECIF +.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

5 – EAU & ASSAINISSEMENT

5.1- MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION HARMONISEE POUR LA REALISATION DES NOUVEAUX BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** de fixer les nouveaux tarifs de branchement aux réseaux publics d'eaux usées et d'eaux pluviales comme suit :
 - Pour les branchements dont le coût réel est inférieur ou égale à 30 000 € TTC : la moitié des coûts des travaux tels que fixés dans le marché de travaux contracté par l'EPT
 - Pour les branchements dont le coût réel est supérieur à 30 000 € TTC : l'intégralité des coûts des travaux tels que fixés dans le marché de travaux contracté par l'EPT
- **Précise** que les administrés pourront bénéficier des prix proposés par l'EPT seulement si les travaux sont réalisés par le bailleur assurant les travaux de branchements pour le compte du territoire ;
- **Précise** que pour les immeubles nécessitant la mise en place de plusieurs branchements, le coût de réalisation du deuxième branchement sera intégralement à la charge des administrés ;
- **Décide** que les coûts liés aux essais de réception des branchements ainsi qu'à leur récolement pour leur intégration au sein du Système d'information géographique de Paris Terres d'Envol seront pris en charge par Paris Terres d'Envol et ne seront pas répercutés aux administrés.

5.2 – CONVENTION DE MANDAT POUR LE REVERSEMENT AUX RIVERAINS DES SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU SUITE A LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS PRIVATIVES

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de conventionner avec les riverains effectuant des travaux de mise en conformité qui répondent aux critères d'éligibilité des aides de l'Agence de l'Eau.
- **Approuve** de verser aux riverains éligibles une aide d'un montant égal à celle apportée par l'Agence de l'Eau.
- **Autorise** le président à signer les conventions de mandat qui en découlent.
- **Dit** que les mandats et les titres sont imputés sur les crédits ouverts en section d'investissement au budget annexe de l'assainissement, en dépenses au 45811 et en recettes au 45821, sur les exercices 2022 et suivants.

6 – RENOVATION URBAINE

6.1 - DRANCY – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE LOGEMENTS SOCIAUX ET LOCAL COMMERCIAL, SIS 40 AVENUE HENRI BARBUSSE ET 112 A 118 RUE CHARLES GIDE A DRANCY – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE PARCELLAIRE

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 1 contre : M. BELOUCHAT) :

- **Approuve** le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi que le dossier d'enquête parcellaire,
- **Sollicite** auprès du préfet l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire,
- **Autorise** le président à solliciter auprès du préfet, à l'issue de l'enquête publique conjointe, la déclaration d'utilité publique du projet ainsi que l'arrêté de cessibilité pour les parcelles identifiées comme étant nécessaires à la réalisation du projet,
- **Autorise** le président à signer tous les actes se rapportant à cette procédure.

6.2 - SEVRAN – EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE PARIS TERRES D'ENVOI, LA VILLE DE SEVRAN ET GRAND PARIS AMENAGEMENT POUR LA CONCEPTION DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE GARE SEVRAN-BEAUDOTTES ET LA MISE EN ŒUVRE DU PREMIER SECTEUR OPERATIONNEL « MANDELA – GARE »

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de protocole de partenariat tripartite entre L'EPT Paris Terres d'Envol, la ville de Sevrans et Grand Paris Aménagement pour la conception et l'aménagement du quartier de gare Grand Paris Sevrans-Beaudottes ;
- **Autorise** le Président à signer le protocole de partenariat et tout acte y afférent.

7 – HABITAT

7.1 – CONVENTION PARTENARIALE MODIFIEE ENTRE PARIS TERRES D'ENVOI ET CDC HABITAT / GRAND PARIS HABITAT

Le conseil de territoire à la majorité (63 voix pour, 1 voix contre : M. BELOUCHAT) :

- **Rapporte** la convention partenariale conclue sur délibération n°30 du conseil de territoire du 28 mars 2022,
- **Approuve** le projet de convention partenariale modifiée entre Paris Terres d'Envol et CDC Habitat / Grand Paris Habitat,
- **Autorise** le Président à signer la convention et tout acte y afférent,
- **Précise** que la convention a pour objet de définir un cadre qualitatif et quantitatif du développement de l'offre de logement abordable, contribuant ainsi à la diversification de l'offre de logements sur le territoire, mais également de permettre un partenariat sur d'autres domaines relatifs au logement et l'habitat tels que l'intervention dans les copropriétés dégradées, le travail sur les rez-de-chaussée actifs et la mise en œuvre de la transition écologique dans les opérations de logement,
- **Précise** que les parties signataires s'engagent à se tenir mutuellement informées lorsque l'une ou l'autre identifie un terrain ou programme immobilier sur lequel CDC Habitat pourrait se positionner, dans un objectif cible de production par an à minima de 200 à 250 logements sociaux et un nombre équivalent de logements (LLI, LAC, résidences gérées), sans que cet objectif ne fasse l'objet d'aucun engagement de l'une ou l'autre des parties,
- Précise que la convention est établie à titre gratuit et ne comporte aucun engagement financier, ni en dépenses ni en recettes.

7.2 - FONDS TERRITORIAL D'AIDE AUX TRAVAUX POUR LES COPROPRIETES DEGRADEES – ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX POUR LA COPROPRIETE « PARC DE LA NOUE » A VILLEPENTE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** que la subvention accordée s'élève à 680 000 €, répartie de la manière suivante :
476 000 €, part Paris Terres d'Envol, soit 70 % de la dépense,
204 000 €, part ville de Villepente, soit 30 % de la dépense.
- **Approuve** le projet de convention entre Paris Terres d'Envol, l'opérateur URBANIS chargé du suivi-animation de la copropriété et le syndicat des copropriétaires, définissant les conditions de versement de la subvention de Paris Terres d'Envol en faveur de la copropriété « Parc de la Noue », ci-annexé,
- **Autorise** le Président de Paris Terres d'Envol à signer ladite convention, et tout acte relatif à la subvention de Paris Terres d'Envol,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

8 – AMENAGEMENT

8.1 – EPT – PRISE DE PARTICIPATION DE L'EPT AU CAPITAL DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEQUANO AMENAGEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité (61 voix pour, 3 NPPV : M. BLANCHET, M. MANGIN, Mme MAROUN) :

- **Autorise** l'entrée de l'EPT au capital de la société par la souscription à hauteur de 2 752 actions nouvelles, pour un montant de 478 848 €, représentant 2.91 % du futur capital ;
- **Donne** tout pouvoir au Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération
- **Désigne** M. Bruno BESCHIZZA comme administrateur représentant de l'EPT au sein de l'assemblée générale des actionnaires de SEQUANO Aménagement ;
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

8.2 – EPT – ACCORD DE PRINCIPE POUR PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SPL SEQUANO GRAND PARIS

Le conseil de territoire à l'unanimité (61 voix pour, 3 NPPV : M. BLANCHET, M. MANGIN, Mme MAROUN) :

- **Approuve** l'accord de principe pour la prise de participation de l'EPT Paris Terres d'Envol dans la SPL Séquano Grand Paris à hauteur de de 20 000 € ;
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à engager l'EPT dans la participation au capital de la future SPL Séquano Grand Paris et à signer tout document y afférent ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours et les suivants ;
- **Dit** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au préfet de Seine-Saint-Denis ;
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil – dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

8.3 – LE BLANC-MESNIL – AVENANT N°3 A LA CONVENTION-CADRE ENTRE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE, LA VILLE DU BLANC-MESNIL ET PARIS TERRES D'ENVOL RELATIVE A L'APPEL A PROJET 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES - EXTENSION DU PARC COMMUNAL, FUSION DES ACTIONS 4 ET 5 ET DEMANDE DE PROROGATION

Le conseil de territoire la majorité (63 voix pour, 1 contre : M. MIGNOT) :

- **Abroge** la délibération n°140 du CT du 7 décembre 2020, approuvant le premier projet d'avenant n°3, aujourd'hui revu,
- **Approuve** les termes du projet d'avenant n°3 tripartite entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la ville du Blanc-Mesnil et la région Ile-de-France, ci-annexé, ayant pour objet la fusion des actions numéro 4 et 5 d'extension du parc urbain au niveau de la gare GPE et de l'avenue Pasteur sous l'intitulé « extension du parc urbain », la prorogation de deux ans de la convention et l'ajout de la clause éthique,
- **Autorise** le président à signer l'avenant n°3 tripartite entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la ville du Blanc-Mesnil et la région Ile-de-France, ci-annexé, ayant pour objet la fusion des actions numéro 4 et 5 d'extension du parc urbain au niveau de la gare GPE et de l'avenue Pasteur sous l'intitulé « extension du parc urbain », la prorogation de deux ans de la convention et l'ajout de la clause éthique.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

8.4 – DRANCY – SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DES QUATRE ROUTES

Le conseil de territoire la majorité (63 voix pour, 1 contre : M. BELOUCHAT) :

- **Approuve** le rapport de présentation exposant les motifs de suppression de la ZAC annexé à la présente délibération ;
- **Décide** la suppression de la « ZAC des Quatre Routes » à Drancy ;
- **Dit** que la présente délibération sera affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol situé Boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois ainsi qu'à la mairie de Drancy, située place de l'Hôtel de Ville ;
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil – dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

8.5 – DUGNY – INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE PORTANT SURSIS A STATUER SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME DANS LE SECTEUR LA COMETE

Le conseil de territoire l'unanimité

- **Décide** de prendre en considération le projet d'aménagement du secteur La Comète à Dugny, conformément au périmètre annexé à la présente délibération ;
- **Approuve** l'institution d'un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement La Comète tel que figurant en annexe de la présente délibération, permettant de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur dudit périmètre ;
- **Précise** que ce périmètre d'étude fera l'objet de mesures de publicité, conformément à l'article R 424-24 du code de l'urbanisme, soit un affichage pendant 1 mois au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol et en mairie de Dugny, et une publication dans un journal diffusé dans le département de la Seine-Saint-Denis. La présente délibération sera annexée au PLU de Dugny par arrêté du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol ;
- **Autorise** le Président à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la délibération ;
- **Précise** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol ;
- **Précise** que la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et au Maire de Dugny.

8.6 – DUGNY – INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE PORTANT SURSIS A STATUER SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME DANS LE SECTEUR CENTRE-VILLE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** de prendre en considération le projet d'aménagement du secteur Centre-Ville à Dugny, conformément au périmètre annexé à la présente délibération ;
- **Approuve** l'institution d'un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement Centre-Ville tel que figurant en annexe de la présente délibération, permettant de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur dudit périmètre ;
- **Autorise** le Président à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la délibération ;
- **Précise** que ce périmètre d'étude fera l'objet de mesures de publicité, conformément à l'article R 424-24 du code de l'urbanisme, soit un affichage pendant 1 mois au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol et en Mairie de Dugny, et une publication dans un journal diffusé dans le Département de la Seine-Saint-Denis. La présente délibération sera annexée au PLU de Dugny par arrêté du Président de Paris Terres d'Envol ;
- **Précise** que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de Paris Terres d'Envol ;
- **Précise** que la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et au Maire de Dugny.

8.7 – AULNAY-SOUS-BOIS – ZAC DES AULNES – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN MODIFIE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le cahier général des charges de cession de terrain modifié et ses annexes 3, 4 et 5 tel que présenté en annexe,
- **Autorise** le Président à signer ce cahier des charges et tout document nécessaire à sa bonne application,
- **Précise que** la mention de l'approbation du CCCT et le lieu où il peut être consulté sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT et à la Mairie d'Aulnay-sous-Bois, et publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

8.8 – SEVRAN – INSTAURATION D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) TRIPARTITE ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI, LA COMMUNE DE SEVRAN ET LA SOCIETE ATLAND DEVELOPPEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de PUP ci-annexée à signer entre l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol, la ville de Sevrans et la société Atland, pour la réalisation d'un programme comportant 14 logements d'environ 1 000 m² SDP, sur un terrain sis 25 Rue Gabriel Péri, et le montant de la participation forfaitaire établi à 71 €/m² de SDP (nette de taxe et hors participation au financement de l'extension de réseau INEDIS à la seule charge du constructeur) soit 71 000 € HT ;
- **Autorise** le Président à signer la convention de PUP ci-annexée ;
- **Dit** que le périmètre de PUP sera reporté aux annexes du PLU de Sevrans ;
- **Dit** que la convention, accompagnée du périmètre concerné, sera tenue à la disposition du public en mairie et au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol ;
- **Dit** que la présente délibération sera affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol situé Boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois ainsi qu'à la mairie de Sevrans, située avenue du Général Leclerc ;
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil – dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

9 – GRANDS PROJETS

LE COLISEE – AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER AVEC GRAND PARIS AMENAGEMENT DEUX CONVENTIONS RELATIVES A LA REALISATION DES INFRASTRUCTURES DU COLISEE (VOIE SUD, RACCORDEMENT PARKING, PARVIS) ET A LEUR FINANCEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité (50 voix pour, 14 abstentions : Jean-François BAILLON, Rachid BELOUCHAT, Mériem BENAMMOUR, Karim BOUMEDJANE, Carmen HERSEMEULE, Bénédicte LEFEVRE, Brigitte LEMARCHAND, Karine MEYER, Serge MOULINNEUF, Jean-Philippe RANQUET, Nelly ROLAND IRIBERRY, Oussouf SIBY, Micaël VAZ, Mélissa YOUSSEUF) :

- **Approuve** la convention de transfert de délégation de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation de la voie sud, le raccordement au parking du PIEX et le raccordement au parvis du Colisée et leur financement ainsi que l'avenant n°2 à la co-maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation des travaux d'aménagement du vallon du Sausset,
- **Autorise** le Président à signer la convention de transfert de délégation de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation de la voie sud, le raccordement au parking du PIEX et le raccordement au parvis du Colisée et leur financement,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°2 à la co-maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation des travaux d'aménagement du vallon du Sausset.

10 – DECHETS MENAGERS

10.1 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU TRI DES DECHETS AVEC ECOGESTIK

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention
- **Décide** de participer au projet « Information sur le lieu du tri » porté par ecoGESTIK
- **Décide** de verser une subvention de 4 000 € à la société ecoGESTIK pour cofinancer le déploiement de ce projet,
- **Autorise** le Président à signer une convention relative au tri des déchets avec la société ecoGESTIK pour un montant de 4 000 € ainsi que tous les documents y afférents,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

10.2 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OBSERVATOIRE REGIONAL DES DECHETS

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une subvention de 1 400 € à l'observatoire régional des déchets
- **Autorise** le Président à signer les documents y afférents,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

11 – RESSOURCES HUMAINES

CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le conseil de territoire à la majorité (60 voix pour, 1 voix contre : M. BELOUCHAT, 3 abstentions : Mme ROLAND IRIBERRY, M. SIBY, Mme YOUSSEF) :

- **Décide** de la création d'un comité social territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité.
- **Dit** que le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé à trois (3) et en nombre égal, le nombre de représentants du personnel suppléants.
- **Dit** que le nombre de représentants de la collectivité, titulaires et suppléants, sera égal à celui des représentants du personnel.

12 – FINANCES

12.1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 PAR LE COMPTABLE DE SEVRAN – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable de Sevrans, arrêté comme suit :
 - Section de fonctionnement
 - Recettes de l'exercice (a) : 184.342.672,34 €
 - Dépenses de l'exercice (b) : 169.921.142,56 €
 - Résultat de fonctionnement de l'exercice (c) = (A)-(B) : 14.421.529,78 € (excédent)
 - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d) : 10.917.446,37 € (excédent)
 - Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement (c)+(d) : 25.338.976,15 € (excédent)
 - Section d'investissement
 - Recettes de l'exercice (a') : 8.196.114,36 €
 - Dépenses de l'exercice (b') : 22.291.102,89 €
 - Résultat d'investissement de l'exercice (c') = (a')-(b') : -14.094.988,53 (déficit)
 - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d') : 6.452.372,25 € (excédent)
 - Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement (c')+(d') : -7.642.616,28 € (déficit)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable de Sevrans, arrêté comme suit :
 - Section d'exploitation
 - Recettes de l'exercice (a) : 10.136.260,24 €
 - Dépenses de l'exercice (b) : 9.400.361,34 €
 - Résultat d'exploitation de l'exercice (c) = (a)-(b) : 735.898,90 € (excédent)
 - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d) : 1.698.615,22 € (excédent)
 - Résultat de clôture cumulé de la section d'exploitation (c)+(d) : 2.434.514,12 € (excédent)
 - Section d'investissement
 - Recettes de l'exercice (a') : 8.921.609,01 €
 - Dépenses de l'exercice (b') : 14.333.210,57 €
 - Résultat d'investissement de l'exercice (c') = (a')-(b') : -5.411.601,56 (déficit)
 - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d') : 2.224.113,16 € (excédent)
 - Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement (c')+(d') : -3.187.488,40 € (déficit)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable de Sevrans, arrêté comme suit :
 - Section d'exploitation
 - Recettes de l'exercice (a) : 652.517,69 €
 - Dépenses de l'exercice (b) : 653.104,40 €
 - Résultat d'exploitation de l'exercice (c) = (a)-(b) : -586,71 € (déficit)
 - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d) : 668,02 € (excédent)
 - Résultat de clôture cumulé de la section d'exploitation (c)+(d) : 81,31 € (excédent)
 - Section d'investissement
 - Recettes de l'exercice (a') : 664.042,04 €
 - Dépenses de l'exercice (b') : 240.371,01 €

- Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d') : 3.883.417,10 € (excédent)
- Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement (c') + (d') : 4.307.088,13 € (excédent)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe réseaux de chaleur et de froid dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable de Sevran, arrêté comme suit :
 - Section d'exploitation :
 - Recettes de l'exercice (a) : 3.176.966,66 €
 - Dépenses de l'exercice (b) : 2.092.369,72 €
 - Résultat d'exploitation de l'exercice (c) = (a)-(b) : 1.084.596,94 € (excédent)
 - Résultat N-1 reporté sur l'exercice (d) : 492.320,94 € (excédent)
 - Résultat de clôture cumulé de la section d'exploitation (c)+(d) : 1.576.917,88 € (excédent)
 - Section d'investissement :
 - Recettes de l'exercice (a') : 1.985.596,96 €
 - Dépenses de l'exercice (b') : 1.899.499,44 €
 - Résultat d'investissement de l'exercice (c') = (a')-(b') : 86.097,52 € (excédent)
 - Résultat N-1 reporté sur l'exercice – chapitre 001 (d') : 689.273,09 € (excédent)
 - **Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement (e)=(c')+(d') : 775.370,61 € (excédent)**

12.2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire à la majorité (61 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Constate**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol pour l'exercice 2021 à :
 - section de fonctionnement : 25.338.976,15 € (excédent)
 - section d'investissement : -7.642.616,28 € (déficit)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à la majorité (61 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Constate**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe assainissement de l'EPT Paris Terres d'Envol pour l'exercice 2021 à :
 - section d'exploitation : 2.434.514,12 € (excédent)
 - section d'investissement : -3.187.488,40 € (déficit)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire à la majorité (61 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Constate**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe eau potable du Blanc-Mesnil de l'EPT Paris Terres d'Envol, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe eau potable du Blanc-Mesnil de l'EPT Paris Terres d'Envol pour l'exercice 2021 à :
 - section d'exploitation : 81,31 € (excédent)
 - section d'investissement : 4.307.088,13 € (excédent)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DRESSE POUR L'EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Le conseil de territoire à la majorité (61 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Constate**, présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe réseaux de chaleur et de froid de l'EPT Paris Terres d'Envol, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats du compte administratif du budget annexe réseaux de chaleur et de froid de l'EPT Paris Terres d'Envol pour l'exercice 2021 à :
 - section d'exploitation : 1.576.917,88 € (excédent)
 - section d'investissement : 775.370,61 € (excédent)

12.3 – AFFECTATION DU RESULTAT POUR 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Affecte** l'excédent de 25.338.976,15 € constaté en section de fonctionnement comme suit :
 - en recettes d'investissement sur la nature 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 8.852.801,85 €
 - en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 16.486.174,30 €
- **Affecte** le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement en dépenses d'investissement au chapitre 001 : 7.642.616,28 €
- **Porte** ces montants au budget supplémentaire 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT POUR 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Affecte** l'excédent de 2.434.514,12 € constaté en section d'exploitation comme suit :
 - en recettes d'investissement sur la nature 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : néant
 - en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 2.434.514,12 €
- **Affecte** le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement en dépenses d'investissement au chapitre 001 : 3.187.488,40 €
- **Porte** ces montants au budget supplémentaire 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT POUR 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Affecte** l'excédent de 81,31 € constaté en section d'exploitation comme suit :
 - en recettes d'investissement sur la nature 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : néant
 - en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 81,31 €
- **Affecte** en recettes d'investissement au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 4.307.088,13 €
- **Porte** ces montants au budget supplémentaire 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT POUR 2021 – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Affecte** le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe réseaux de chaleur et de froid de 1.576.917,88 € comme suit :
 - en recettes d'investissement sur la nature 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 468.573,70 €
 - en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 1.108.344,18 €
- **Affecte** en recettes d'investissement au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 775.370,61 €
- **Porte** ces montants au budget supplémentaire 2022.

12.4 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL, ET DES RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Budget supplémentaire – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Adopte** le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2022, équilibré à la somme de 44.928.398,33 €
 - en section de fonctionnement 16.486.174,30 €
 - en section d'investissement 28.442.224,03 €

Budget supplémentaire – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Adopte** le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022, équilibré à la somme de 12.840.874,50 €
 - Section d'exploitation 2.435.570,12 €
 - Section d'investissement 10.405.304,38 €

Budget supplémentaire – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Adopte** le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2022, équilibré à la somme de 2.184.536,13 € réparti comme suit :
 - Section d'exploitation -152.831,00 €
 - Section d'investissement 2.337.367,13 €

Budget supplémentaire – BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Le conseil de territoire à la majorité (62 voix pour, 2 voix contre : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Adopte** le budget supplémentaire du budget annexe réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2022, équilibré à la somme de 4.006.840,67 € réparti comme suit :
 - Section d'exploitation 1.108.344,18 €
 - Section d'investissement 2.898.496,49 €

DECISIONS DU PRESIDENT

Le conseil de territoire prend acte des décisions du président :

N°10 – PATRIMOINE – ACQUISITION PAR L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL DE DEUX PARCELLES SITUÉES A TREMBLAY-EN-FRANCE DANS LE CADRE DE LA

CONVENTION D'ACQUISITION DE MANDAT FONCIER SIGNÉE AVEC GRAND PARIS AMENAGEMENT

N°11 – VIE INSTITUTIONNELLE – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE (AdCF) POUR L'ANNEE 2022

N°12 – VIE INSTITUTIONNELLE – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS AUX SPORTS « ANDES » POUR L'ANNEE 2022

N°13 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DE DRANCY DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

POUR LE LOT N°13 DU BIEN SIS 107 RUE ANATOLE FRANCE A DRANCY CADASTRE SECTION P N°113

N°14 – PATRIMOINE – ACQUISITION PAR L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL DE DEUX PARCELLES SITUÉES A TREMBLAY-EN-FRANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ACQUISITION DE MANDAT FONCIER SIGNÉE AVEC GRAND PARIS AMENAGEMENT

N°15 – PATRIMOINE – ACQUISITION PAR L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL DE DEUX PARCELLES SITUÉES A TREMBLAY-EN-FRANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ACQUISITION DE MANDAT FONCIER SIGNÉE AVEC GRAND PARIS AMENAGEMENT

N°16 – TRANSPORT – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL POUR L'ETUDE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL DE MOBILITE (PLM) DE PARIS TERRES D'ENVOL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50

Le secrétaire de séance
Frank CANNAROZZO

A blue ink signature scribble over a circular official stamp of the Paris Terres d'Envol.

Le président
Bruno BESCHIZZA

A blue ink signature scribble over a circular official stamp of the Paris Terres d'Envol.

Certifié affiché du 31 MAI 2022 au
Bruno BESCHIZZA

A circular official stamp of the Paris Terres d'Envol, partially obscured by a blue ink signature scribble.